

CHARTRE ETHIQUE DE LA REUNION NATIONALE DES HARKIS

1. Les signataires de cette charte éthique s'engagent à mettre leur bonne volonté, leur intelligence collective et leur énergie à la défense des intérêts moraux et matériels des Harkis, et de leurs enfants dans le but de faire des propositions concrètes visant à la promulgation d'une loi de reconnaissance et de réparations pour les harkis et leurs familles.
2. Ils travailleront à l'union du mouvement, contre la division qui a toujours nuit à l'aboutissement du combat des harkis en France.
3. Ils admettent que le combat des Harkis est politique dans le sens où il s'adresse aux représentants de l'Etat. Les interlocuteurs sont les parlementaires en poste par le biais de leurs présidents de groupes (Assemblée nationale et Sénat) ainsi que tous les partis politiques qui ont vocation à gouverner. Le dialogue avec les responsables de ces instances n'implique nullement que l'on partage leurs idées.
4. Tous les participants peuvent faire part de leurs propositions qu'ils soient représentants d'associations ou simples militants. Ceux venant de la même région/Département ou Ville s'engagent à désigner un porte-parole pour leur région de provenance qui se fera le relais des propositions de son département/sa ville lors de la réunion de rassemblement.
5. Personne ne pourra être écarté en raison de ses appartenances politiques, de même qu'il ne sera admis aucune forme de prosélytisme politique.
6. Les signataires de cette charte s'engagent à respecter les lois de la République ainsi que les principes de courtoisie et de politesse inhérents à tout débat démocratique. Ils s'engagent à ne pas produire ou faire circuler au nom de ce rassemblement des écrits : racistes, antisémites, homophobes, sexiste et de manière plus générale discriminatoires
7. La procédure de validation des propositions est un vote démocratique à la majorité absolue à main levée des présents par les membres des délégations.
8. Tout manquement ou opposition manifeste à la bonne exécution des points de cette charte entraînera une exclusion immédiate et irrémédiable du participant signataire contrevenant.
9. Je suis informé que mon nom, prénom et fonctions associatives pourront donner lieu à une communication publique. Les autres données personnelles (adresse, numéro de téléphone et mail demeurent confidentielles)
10. Je donne l'autorisation d'être photographié ou filmé. Ces photographies et vidéos pourront être publiées sur des supports papiers ou numériques : oui non

NOM _____ Prénom _____
Ville/Département _____
Association (le cas échéant) _____

Signature pour accord :